gèrement odorantes, larges de 6 centimètres environ, auxquelles succèdent des fruits d'un rouge vif. Il est répandu dans presque toute l'Europe, et croît en abondance dans les bois, les haies et les buissons. Il fleurit au milieu de l'été. Les haies qu'on fait avec cet arbuste sont très-bonnes, mais ne durent pas longtemps; aussi vaut-il mieux le réserver pour regarnir les vides qui se produisent dans les clôtures formées d'autres essences. On l'a souvent accusé de détruire, ou, comme on dit, de *manger* les haies; mais cette assertion se base sur une erreur d'observation; voici le fait. Lorsqu'une haie vieillit, une partie des arbustes qui la composent périssent par suite de l'épuisement du sol; les pieds manquants sont remplacés par l'*églantier*, qui, moins exigeant, trouve à vivre après eux; on a donc pris ici l'effet pour la cause. *L'églantier*, bien qu'il ne se recommande guère par la beauté de ses fleurs, joue un rôle de très-haute importance dans l'horticulture d'ornement. C'est, en effet, le sujet que l'on préfère en général pour recevoir la greffe de toutes les espèces de rosiers, et, comme les pieds qu'on trouve à l'état sauvage dans les bois et les haies ne suffiraient pas à la consommation, on cultive en grand cet arbuste dans les pépinières. Pour donner une idée de l'immense consommation qui en est faite, nous dirons qu'un seul établissement des environs de Paris en produit annuellement quarante mille pieds. L'*églantier* se propage facilement de drageons, de boutures, de marcottes et surtout de rejetons. Il suffit de couper ou même seulement de blesser pendant l'hiver une de ses racines, qui le plus souvent rampent à la surface du sol, pour qu'il en sorte une ou deux pousses; qui atteignent la taille de 1 à 2 mètres dans le cours de la première année. Ce sont ces jeunes pousses qu'on doit toujours préférer pour la greffe des autres espèces. On les arrache en hiver, en leur laissant le plus de racines qu'on peut, et on les replante aussitôt après. Quelquefois c'est sur la tige même qu'on pose les greffes, mais il vaut mieux se servir des pousses de l'année suivante. Toutes les parties de ce végétal ont été ou sont encore employées en médecine ou en économie domestique. Les racines ont été regardées jadis comme un spécifique contre l'hydrophobie; c'est même, dit-on, ce qui avait valu à cet arbuste le nom vulgaire de *rosier des chiens;* il est à peine besoin d'ajouter que cette opinion est un pur préjugé. Les feuilles et les jeunes pousses exhalent une odeur balsamique assez agréable, et leur infusion est très-estimée par les Tartares, qui la consomment en guise de thé. Ses tiges, dans les pays où on ne les utilise pas pour l'horticulture, servent à faire des fagots pour chauffer les fours. Les fleurs sont peu recherchées en raison de leur astringent, qu'on donne aux femmes sujettes aux pertes. Les fruits, appelés *cynorhodons*, n'ont pas d'odeur; leur saveur est douceâtre, sucrée et un peu acerbe; on peut les manger lorsqu'ils sont bien mûrs et qu'ils ont été frappés par la gelée; mais les noyaux dont ils sont remplis, si l'on n'a pas soin de les enlever, piquent et irritent le gosier, puis le fondement, car ils ne se digèrent pas; de là le nom trivial de *gratte-cul*. On en fait une tisane, un sirop, et surtout une gelée qui possède des propriétés toniques et astringentes, et qu'on donne surtout aux convalescents. On trouve souvent sur les *églantiers* une sorte d'excroissance spongieuse produite par la piqûre d'un insecte du genre cynips, et à laquelle on attribuait autrefois des vertus extraordinaires; on la connaît sous le nom de *bédegar*.

ÉGLANTINE s. f. (é-glan-ti-ne — rad. *églantier*). Bot. Fleur d'églantier :

Il allait par les prés cueillant les *églantines*,
Et de frais boutons d'or, et de blanches épines.
BRIZEUX.

Adieu les *églantines*,
Et, moissons enfantines,
Les bluets dans les blés.
TH. GAUTIER.

Entre les sentiers tortueux,
Sous les verts buissons d'aubépines,
Parmi les touffes d'*églantines*,
Chrysa, veux-tu venir tous deux?
DOVALLE.

On dit aussi ROSE SAUVAGE, ROSE DE CHIEN. ‖ Nom vulgaire de l'anolite ou sceau-de-Notre-Dame.

— Hist. littér. Fleur d'argent, réservée au vainqueur, dans la distribution des prix aux jeux floraux de Toulouse.

ÉGLE s. f. (è-gle). Ancienne orthographe du mot AIGLE.

ÉGLÉ, nom de l'une des trois Grâces, corruption de Aglaé. Nom donné, par antonomase, à une femme belle et gracieuse; se prend souvent ironiquement : *Quand une* ÉGLÉ *villageoise accepte le cœur d'un Tircis en veste de bure, elle peut bien accepter aussi un mouchoir de coton, et il y a tant d'*ÉGLÉS *et tant de Tircis dans la campagne.* (Balzac.)

ÉGLÉ s. f. (é-glé — nom mythol.). Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des mouches, comprenant plus de vingt espèces, qui se trouvent dans nos contrées.

— Bot. Genre d'arbres, de la famille des hespéridées, voisin des citronniers, et dont les espèces habitent l'Inde et le Japon. V. AGLÉ.

— Encycl. Entom. Le genre *égle* se compose d'insectes diptères, de la famille des mésomydes, division des coprobies, tribu des anthomydes, section des corellées, créé par Robineau-Desvoidy. L'épistome en triangle saillant consistant, suivant cet entomologiste, en deux soies divergentes; les antennes ont entouré d'une soie pubescente; le corps est allongé, presque sessile; fruit baccifforme devenant ligneux à sa maturité, conoïde, multiloculaire, polysperme, à spermoderme charnu, visqueux; oreillettes des cotylédons très-courtes. Ce genre se compose d'arbres épineux à feuilles trifoliées et denticulées. De Candolle en mentionne deux, dont le plus remarquable est l'*égle marmolos* (*ægle marmolos*, D. C.), figuré dans Roxburgh sous le nom de cœvalanus. Cette espèce est originaire des Indes orientales; son tronc est très-épais et se couronne de branches fort nombreuses au sommet; ses pétioles sont alternes et ternées (la foliole du milieu est pétiolée); son fruit est à loges; il renferme une pulpe visqueuse du goût des Indiens, mais non des Européens, qui lui trouvent une odeur trop forte et une saveur trop fade. Cependant ces fruits, cuits sous la cendre et sucrés, offrent un mets assez agréable, pourvu qu'on rejette les noyaux, qui sont très-amers. L'autre espèce mentionnée par de Candolle est l'*ægle sepiara*, dont la foliole médiane est sessile et le fruit à sept loges; elle appartient au Japon. C'est le *citrus trifoliata* de Linné et le *Sii* de Kœmpfer.

ÉGLEFIN s. m. (é-gle-fain). Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de gade, voisine des morues, qui habite les mers du Nord. ‖ On l'appelle aussi AIGLEFIN, AIGREFIN et ECLEFIN.

— Encycl. L'*églefin*, appelé aussi *aiglefin*, *aiglefin*, *aigrefin*, *égrefin*, *dorn*, etc., est une espèce de gade, voisine de la morue, mais dépassant rarement la taille de 50 centimètres. Sa couleur est brunâtre sur le dos, blanchâtre sous le ventre, avec la ligne latérale noire, et une tache de même couleur près des ouïes, ce qui l'a fait appeler quelquefois *morue de Saint-Pierre*, par suite d'une confusion avec le véritable poisson de Saint-Pierre, qui présente aussi cette particularité. Sa tête est proportionnellement plus petite que celle de la morue, dont il diffère aussi par sa queue fourchue. Ce poisson habite surtout les mers du Nord, où il voyage par troupes nombreuses et qui couvrent parfois un grand espace. On assure qu'il ne va jamais dans la Baltique. Vers la fin de l'automne, vers la fin de l'hiver, il se rapproche, pour frayer, des côtes septentrionales de l'Europe. S'il survient alors de grandes tempêtes, il va jusqu'au fond de l'eau, et cherche dans le sable ou au milieu des plantes marines un abri contre la fureur des flots. Quand le calme renaît, il sort de sa retraite, ordinairement tout couvert de limon. Pendant l'hiver, d'assez nombreux individus restent près des rivages, où ils trouvent plus facilement leur nourriture que dans les hautes eaux. Si l'eau vient à geler, ils se rassemblent dans les intervalles qui séparent les endroits glacés, tant pour pouvoir respirer que pour se trouver dans la couche d'eau qui renferme plusieurs des petits animaux dont ils font leur proie. Les pêcheurs profitent de cette circonstance pour prendre les *églefins* en grande quantité, et cassent la glace quand il n'y a pas de fentes naturelles. L'*églefin* est vorace et destructeur comme la morue; il se nourrit surtout de harengs et d'autres poissons plus faibles que lui, de crustacés et de mollusques. A son tour il devient la victime des phoques et des morues. Voici, à ce sujet, une curieuse observation rapportée par A. Guichenot. « La pêche des *églefins*, que l'on fait auprès de l'embouchure de l'Elbe, a donné le moyen d'observer d'une manière toute particulière combien la morue est vorace et avec quelle promptitude elle digère ses aliments. Dans ces parages, les pêcheurs d'*églefins* laissent leurs hameçons sous l'eau pendant une marée, c'est-à-dire pendant six heures. Si un *églefin* est pris dès le commencement de ces six heures, et qu'une morue se jette ensuite sur ce poisson, on trouve, en retirant la ligne, que l'*églefin* est déjà digéré; la morue est, à la place de ce gade, arrêtée par l'hameçon. Ce fait mérite d'autant plus d'attention, qu'il paraît prouver que c'est particulièrement dans l'estomac que réside cette grande faculté, si souvent remarquée chez les morues, de décomposer avec rapidité les substances alimentaires. Si, au contraire, la morue n'a cherché à dévorer l'*églefin* que peu de temps avant l'expiration des six heures, elle s'opiniâtre tellement à ne pas s'en séparer, qu'elle se laisse enlever en l'air avec sa proie. » La chair de l'*églefin* ressemble beaucoup, par son aspect, à celle de la morue, et, comme celle-ci, s'enlève facilement par feuillets. Sa qualité varie suivant l'âge et le sexe des individus, et aussi suivant les parages et les saisons où on la pêche. Souvent elle est blanche, ferme, d'un goût moins agréable que celui de la chair de morue. A partir du mois d'avril, elle devient plus délicate; on comprend, en effet, que depuis leur frai, qui a eu lieu vers la fin de l'hiver, ces poissons ont eu le temps de réparer leurs forces et de reprendre leur graisse. L'*églefin* est, après tout, un assez bon manger, et son abondance dans certains parages en fait une précieuse ressource pour les riverains.

ÉGLÈTE adj. m. (é-glè-te). Mythol. gr. Surnom d'Apollon dans l'île d'Anaphe.

ÉGLÈTE s. f. (é-glè-te — nom mythol.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées et de la tribu des sénécionées, comprenant un petit nombre d'espèces qui habitent l'Amérique tropicale.

ÉGLETONS, bourg de France (Corrèze), ch.-l. de canton, arrond. et à 33 kilom. N.-E. de Tulle, sur une hauteur au pied de laquelle coule la Boustre; pop. aggl. 1,102 hab.; pop. tot. 1,616 hab. Foires nombreuses et très-fréquentées.

ÉGLIGNY, village et commune de France (Seine-et-Marne), cant. de Dannemarie-en-Montois, arrond. et à 22 kilom. de Provins, sur le ru de Valancy; 385 hab. Vestiges d'un château fort et restes importants de l'abbaye de Reuilly, fondée au XIIIe siècle.

EGLIN (Raphaël GOETZ, dit), théologien et érudit suisse. V. GOETZ.

EGLINGER (Samuel), médecin et mathématicien suisse, né à Bâle en 1638, mort en 1673. Il étudia la médecine et fut professeur de mathématiques dans sa ville natale. Il a écrit trois ouvrages de médecine : *Sur les humeurs* (Bâle, 1660, in-4°); *Sur la méphrétique* (Bâle, 1660); *Sur les affections des intestins* (Bâle, 1667). Il a aussi publié une dissertation sur les mathématiques, intitulée : *Eudoxa et paradoxa* (Bâle, 1664, in-4°).

EGLINGER (Nicolas), médecin suisse, né à Bâle en 1645, mort dans la même ville en 1711. Il professa successivement la physique, la botanique, l'anatomie et la médecine. Il a publié à Bâle : *Disputatio in universam physiognomiam* (1660); *De peste* (1660); *De angina* (1661); *De meteoris* (1675). — Christophe EGLINGER, son fils, né en 1686, mort en 1733, exerça la médecine et professa la rhétorique dans la même ville. On a de lui : *Specimen medicum de spiritibus animalibus et eorum usu* (Bâle, 1707); *Disputatio de sensuum externorum infallibilitate et de ideis* (Bâle, 1712).

EGLINTON (Archibald William MONTGOMERY, comte d'), un des membres les plus influents du parti conservateur en Angleterre, né à Palerme en 1812, mort à Glascow en 1861. Il ne prit le titre de comte d'Eglinton qu'à la mort de son grand-père, en 1819. Vers 1840, l'attention publique fut vivement attirée sur le jeune lord, par suite du carrousel magnifique qu'il donna dans son château d'Eglinton, et où lady Seymour fut couronnée reine de beauté par la fleur de la noblesse anglaise. On prétend que le prince Louis Bonaparte assistait à ce tournoi, auquel il aurait pris une part active. En 1841, le comte d'Eglinton épousa une riche veuve, mistress Cockerell, qui apporta dans cette union du côté des conservateurs contre la politique libérale de sir Robert Peel, il fut nommé lord lieutenant de l'Irlande, lorsque le parti Derby parvint pour la première fois au pouvoir, en 1852. Sa courtoisie, sa fastueuse hospitalité le rendirent bientôt très-populaire en Irlande, et il en fut nommé une seconde fois lord lieutenant sous le second ministère de lord Derby, en 1858. En novembre 1852, il avait été nommé lord recteur de l'université de Glascow. Ayant perdu sa première femme (1853), il épousa en 1858 la fille unique du comte d'Essex. Tous les enfants du noble lord sont issus de sa première union; l'aîné, qui porte aussi le nom d'Eglinton, a succédé à ses titres en 1861.

EGLISAU, petite ville de Suisse, canton et à 20 kilom. N. de Zurich, sur la rive droite du Rhin, qu'on y passe sur un beau pont couvert, traversée par la route qui va de Schaffhouse à Zurich; 2,000 hab. Les bords escarpés du Rhin sont couverts de vignes, de bois et de prairies. Pendant le XVIIIe siècle, Eglisau éprouva soixante-trois tremblements de terre. Son ancien château, résidence des baillis, est devenu une propriété particulière. En 1797, les Français, les autrichiens et les Russes se livrèrent plusieurs combats aux environs d'Eglisau.

ÉGLISE s. f. (é-gli-ze — du latin *ecclesia*, du grec *ekklesia*, église, proprement assemblée, assemblée de fidèles; de *ek* préposition, signifiant d'*entre*, *parmi*, et de *kaleïn*, convoquer. Le grec *kaleïn*, appelant, convoquer, se rattache à la racine sanscrite *kal*, pousser un son, d'où le sanscrit *kala*, son, cri, et *kalakala*, cris confus, tumulte. Cette racine a, du reste, une grande extension dans toute la famille aryenne : comparez le grec *kalô*, latin *calo*, ancien allemand *hâlôn*, *hellan*, irlandais *cal*, *cail*, armoricain *kel*, voix, bruit, lithuanien *kaloti*, gronder, etc., etc. La racine voisine *gal*, pousser un son, chanter, a également un grand nombre de représentants : sanscrit *gâla*, instrument de musique, *gâli*, imprécation, etc.; zend *gere*, chanter, *garu*, chanteur; grec *gêrus*, son, voix, *gelos*, le rire; ancien allemand *charôn* et *challôn*, crier; scandinave *kalla*, anglais *call*, etc.; irlandais *gairim* et *gollim*, crier, *gaill*, parole, *golan*, *galmha*, bruit; kymrique *galw*, appeler, russe *golka*, bruit, etc.; latin *gallus*, persan *gâ*, irlandais *gall*, albanais *ghel*, *ghul*, coq, littéralement l'oiseau qui chante, qui crie fort. V. GALLINACÉ). Société religieuse fondée par Jésus-Christ : *La vraie* ÉGLISE. *L'*ÉGLISE *doit subsister jusqu'à la fin des siècles. Hors de l'*ÉGLISE, *point de salut. Écrire l'histoire de l'*ÉGLISE. *Dieu a établi son* ÉGLISE *comme un édifice sacré.* (Boss.) *Ce qui doit servir de soutien à une* ÉGLISE *éternelle ne doit jamais avoir de fin.* (Boss.) *La religion est une doctrine; l'*ÉGLISE *n'est qu'une institution.* (Vacherot.)

D'un ciment éternel son *Eglise* est bâtie,
Et jamais l'enfer les noirs frémissements
N'en pourront ébranler les fermes fondements.
BOILEAU.

‖ Société religieuse qui prétend être la vraie Église, à l'exclusion de toutes les autres : *L'*ÉGLISE *catholique. L'*ÉGLISE *luthérienne. L'*ÉGLISE *calviniste. L'*ÉGLISE *catholique est la seule qui mérite le nom d'*ÉGLISE. (Boss.) *L'*ÉGLISE *protestante a des orthodoxes, des latitudinaires, des rationalistes, des déistes, des séparatistes.* (Guizot.) *Les* ÉGLISES *dissidentes cherchent à remplacer l'*ÉGLISE *orthodoxe.* (Proudh.)

— Se dit absolument, surtout dans le langage des écrivains catholiques, de l'Église catholique ou romaine : *L'*ÉGLISE *ressemble à un riche bienfaiteur dont la table est toujours ouverte à l'indigence, encore que les conviés n'y viennent pas.* (Boss.) *Ah! si l'on voyait reluire en l'*ÉGLISE *cette charité désintéressée, toute la terre se convertirait.* (Boss.) *L'*ÉGLISE, *comme un soleil, porte sa vertu par tout l'univers.* (Boss.) *Le salut de l'*ÉGLISE *dépend de sa séparation d'avec l'État.* (Lamenn.) ‖ Société de fidèles catholiques d'une même contrée, d'un même État, d'un même diocèse : *L'*ÉGLISE *de France. L'*ÉGLISE *de Rome. L'*ÉGLISE *de Paris. L'*ÉGLISE *de Lyon. Il y a une mère* ÉGLISE *qui est établie pour toutes les autres.* (Boss.)

— Société de tous les ecclésiastiques ou clercs de l'Église catholique : *Les biens de l'*ÉGLISE. *L'*ÉGLISE *a toujours entretenu l'Italie dans de continuelles divisions.* (Machiavel.) *La tendance à l'isolement, à l'indépendance du clergé, est en quelque sorte l'histoire même de l'*ÉGLISE *depuis son berceau.* (Guizot.) *Quand la question des garanties politiques s'est posée entre le pouvoir et la liberté, quand il s'est agi d'établir un système d'institutions permanentes qui missent véritablement la liberté à l'abri des invasions du pouvoir, en général l'*ÉGLISE *s'est rangée du côté du despotisme.* (Guizot.) *L'*ÉGLISE *est en possession de demander de toutes parts et de prendre de toutes mains.* (Dupin.) *Si quelqu'un mourait de mort subite et intestat, on présumait qu'il avait eu l'intention de laisser une partie au moins de ses biens à l'*ÉGLISE. (Peyrat.) *Plus l'*ÉGLISE *obtient, plus elle exige.* (E. Pelletan.) ‖ Société des ecclésiastiques d'une contrée, des ecclésiastiques de France, dans le langage des écrivains français : *La Révolution a tenu fugitives et errantes dans les montagnes des Cévennes et du Vivarais.* ‖ *Église constitutionnelle*, Eglise qui se forma à la suite de la constitution civile du clergé. ‖ *Petite Église*, Eglise fondée par des ecclésiastiques qui refusèrent d'accepter le concordat passé entre Pie VII et Napoléon Ier. ‖ *Église catholique française*, Eglise fondée à Paris en 1830, où l'on célébrait en français l'office divin.

— Administr. ecclés. *Cour d'Église*, Conseiller en cour laïque qui était revêtu des ordres ecclésiastiques. ‖ *Honneurs de l'église*, Honneurs qu'on réservait aux fondateurs et aux patrons d'une église. ‖ *Prieur de l'Église*, L'un des principaux dignitaires de l'ordre de Malte, qui était grand-croix, et que l'on prenait toujours parmi les chapelains conventuels.

— Dr. canon. *Cour d'Église*, Tribunal épiscopal qui connaissait des affaires ecclésiastiques. ‖ *Église pontificale*, Saint-Pierre de Rome, qui est le siége du souverain pontife. ‖ *Église patriarcale*, Celle qui est le siége d'un patriarche. ‖ *Église métropolitaine*, Celle qui est le siége d'un archevêque ou métropolitain. ‖ *Église paroissiale*, Celle qui est desservie par un curé. ‖ *Église collégiale*, Celle qui est desservie par des chanoines. ‖ *Église conventuelle*, Eglise d'un couvent.

— Ascét. *Église militante*, Société des fidèles qui sont sur la terre, condamnés à combattre pour gagner le salut. ‖ *Église souffrante*, Société des élus qui achèvent de se purifier dans les flammes du purgatoire. ‖ *Église triomphante*, Société des élus qui sont dans le ciel, où ils jouissent de la gloire qu'ils ont méritée sur la terre.

— Archit. Les édifices religieux appelés *églises* prennent différentes dénominations suivant leur mode de construction; les termes qui désignent ce mode sont généralement assez clairs par eux-mêmes : *Église en croix latine, en croix grecque, en rotonde, à bas côtés, à doubles bas côtés*, etc., etc.; mais nous expliquons ici deux de ces termes, qui pourraient offrir quelque difficulté. ‖ *Église simple*, Celle qui n'a pas de bas côtés ou nefs latérales. ‖ *Église basse*, Celle qui est construite au rez-de-chaussée et qui est surmontée d'une autre église : *L'*ÉGLISE BASSE *de la Sainte-Chapelle.*

— Constr. Sorte de girouette de fer-blanc, que l'on place sur les cheminées pour les empêcher de fumer.

— Rem. Le mot *Église*, désignant une société, une association religieuse ou autre, prend toujours un *E* majuscule.

— Syn. **Église, temple.** *Église* signifiait primitivement assemblée, réunion; il a encore cette signification quand il désigne l'assemblée des chrétiens et tout ce qui s'y rapporte; mais on l'emploie souvent pour désigner l'édifice où les fidèles s'assemblent pour célébrer l'office divin, et c'est alors qu'il devient synonyme de *temple*. Mais il ne se dit dans ce sens que par rapport aux catholiques ou aux schismatiques grecs, et il a toujours moins de noblesse que le mot *temple*, qui s'emploie seul pour les autres religions et pour la plupart des sectes chrétiennes.

— Encycl. Théol. Les théologiens enseignent que l'*Église* est la société des fidèles participant aux mêmes sacrements, reconnaissant Jésus-Christ pour maître et seigneur, et soumis à l'autorité des pasteurs légitimes, dont le premier de tous est le pape, vicaire de Jésus-Christ et chef visible de l'*Église* elle-même. Ils distinguent l'*Église militante*, l'*Église souffrante* et l'*Église triomphante*; la première comprenant les chrétiens actuellement vivants, la seconde formée de toutes les âmes qui souffrent dans le purgatoire et peuvent être soulagées par les prières des vivants, la troisième renfermant tous les saints qui jouissent dans le ciel de la gloire éternelle. Ces trois *Églises* n'en font qu'une et sont unies par ce qu'on appelle la communion des saints. Dans le langage figuré des théologiens et des prédicateurs, l'*Église* est l'épouse de Jésus-Christ; le *Cantique des cantiques*, quand il décrit en termes brûlants les beautés de l'épouse, fait allusion aux vertus de l'*Église*, aux grâces dont elle a été comblée. Elle est aussi la mère des fidèles, qui ne peuvent trouver le salut que dans son giron : *hors de l'Église point de salut.* Enfin elle a pour caractères distinctifs l'unité, la sainteté, la catholicité et l'apostolicité. Nous n'examinerons pas en particulier chacun de ces caractères, parce que toutes les *Églises* les revendiquent comme signes manifestes de la vérité dont elles se prétendent les dépositaires, et nous conduirait à discuter l'un après l'autre tous les dogmes principaux du christianisme.

— Hist. Dès le temps des apôtres, on donna le nom d'*Église* ou d'assemblée aux fidèles qui se réunissaient sous la présidence et la direction soit d'un évêque, soit d'un autre pasteur, pour entendre la parole de Dieu, assister au service divin et participer aux sacrements de la loi nouvelle. Chacune de ces *Églises* ou assemblées formait une société particulière, qui avait ses lois disciplinaires, ses usages liturgiques et ses ministres. La réunion de tous les disciples de Jésus forma l'*Église* primitive; mais bientôt le schisme et l'hérésie divisèrent les chrétiens, et depuis le nombre des *Églises* qui toutes prétendaient avoir conservé intacte la foi de Jésus-Christ, est allé se multipliant. Il est aujourd'hui comme infini, et nous devons nous borner à étudier ici les principales communions qui ont conservé la source fondamentale de la divinité de Jésus-Christ.

Église latine ou d'Occident. C'est une des deux grandes communions chrétiennes qui se sont partagé le monde classique. L'Église grecque comprenait, dans l'origine, tous les pays de langue grecque soumis à la domination romaine, et l'Église latine tous les pays de langue latine. La langue fut le premier signe de distinction dans le sein du christianisme orthodoxe. Les Orientaux écrivaient et célébraient l'office en grec; les Occidentaux écrivirent et célébrèrent l'office en latin.

L'établissement de la hiérarchie dans l'Église fut une autre source de distinction entre l'Orient chrétien et l'Occident, et bientôt une cause de séparation. Afin de comprendre la situation respective de l'Église grecque et de l'Église latine, il importe de considérer que, des deux côtés, tout est pareil dans le dogme, la discipline, la liturgie et l'esprit général des croyances. La différence de langage et d'origine fut une première pierre d'achoppement, et l'antipathie réciproque des Latins et des Grecs date des premiers siècles de notre ère. D'autre part, l'organisation du culte, qui, dans l'origine, avait été tout à fait démocratique, pour ne pas dire communiste, s'était rapidement modifiée. Les communautés primitives, rares et peu nombreuses, furent d'abord gouvernées par des diacres. Le succès des idées nouvelles exigea la création d'un plus nombreux personnel et de grades plus élevés dans la hiérarchie. Les prêtres et les évêques naquirent de cette nécessité, chacun avec des attributions imposées par les circonstances. Le progrès continu des doctrines évangéliques, en multipliant les communautés, les membres du clergé et le prestige du christianisme, nécessita des changements hiérarchiques de plus d'un genre. Dans le sein d'une Église remuante et jeune, les conflits étaient fréquents; des synodes, des conciles provinciaux, puis œcuméniques, eurent à les régler; comme ils ne se réunissaient qu'à de longs intervalles, il fallait un pouvoir exécutif toujours présent et de la subordination duquel on pouvoir. Les prêtres administraient leur paroisse, les évêques leur diocèse; mais, au-dessus d'eux, des patriarches, investis d'une autorité considérable, eurent à gouverner d'immenses provinces religieuses. Rome dut à son importance exceptionnelle d'avoir de bonne heure des évêques qui acquirent rapidement et par la force des choses le rang de patriarches. Tout, dans le gouvernement de l'Église, s'était constitué sur le modèle de l'administration césarienne. Les curés administraient une commune, les évêques un diocèse, commune et diocèse qui étaient des subdivisions civiles du territoire; les patriarcats eux-mêmes eurent pour circonscription une préfecture du prétoire. A Rome et à Constantinople, les deux capitales de l'empire, le voisinage de l'autorité politique et le besoin continuel qu'avaient l'une de l'autre la puissance spirituelle et la puissance temporelle constituèrent bientôt, au profit de celle-là, un état de choses inconnu jusqu'alors. Le patriarche de Constantinople devint le supérieur réel de ses collègues d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem. De même, à Rome, l'évêque absorba tous les pouvoirs ecclésiastiques de l'Occident. Du reste, l'importance croissante des idées religieuses dans le monde paralysait l'exercice du pouvoir civil, obligé d'intervenir sans cesse dans les querelles de l'Église pour maintenir son prestige. Constantin lui-même dut prendre parti dans les querelles des sectes; ses successeurs suivirent son exemple. « Entraînés, dit Alzog (*Hist. univ. de l'Église*), par l'exercice d'une autorité absolue et sans limites, ils prirent fréquemment parti dans les controverses religieuses, prononcèrent des édits de foi, s'arrogèrent une influence des plus désastreuses dans l'institution des évêques. L'Église grecque de ces temps resta à jamais un exemple effrayant de cette situation fausse de l'Église vis-à-vis de l'État. L'Église d'Occident se développa avec plus d'indépendance; le principe théocratique y dominait davantage, et l'autorité de l'évêque de Rome y était toujours un contre-poids à la puissance de l'État. »

L'Église latine était particulièrement devenue un Etat dans l'État. Depuis Constantin, elle avait acquis le droit d'accepter des dons et des héritages, dont elle avait nonseulement l'administration et la jouissance, mais la propriété inaliénable. Les évêques avaient obtenu une juridiction étendue même au civil et le *droit d'asile* dans les églises. Ils avaient de plus la surveillance des mœurs et des prisons. Leur énergie, leur activité, leur influence et les désordres immenses du temps firent successivement passer dans leurs mains les principaux attributs de la puissance publique; aussi voit-on les fonctions cléricales pulluler. Il faut au clergé latin, dès le IVe siècle, des économes, des notaires, des avocats, des défenseurs (avocats). Les fonctions ecclésiastiques proprement dites se multiplient dans la même mesure.

Cet envahissement n'était pas, comme on le pense, du goût des Césars; mais, de Rome à Constantinople, il y avait loin, et bientôt les Barbares fermèrent tout l'Occident aux représentants du pouvoir impérial. L'Église latine, débarrassée du soin d'obéir, eut à supporter des violences locales et transitoires. Peu à peu, néanmoins, son ascendant sur les races barbares prit un essor définitif.

La rupture réelle de l'Église latine avec l'Église grecque date du VIIe siècle; elle est contemporaine du règne de Théodoric en Italie. Elle s'accentua dans le siècle suivant, pour devenir définitive et officielle au XIe. De fait, Rome catholique était affranchie depuis longtemps du joug de la patriarches de Constantinople. Impuissants à reconquérir l'Occident par les armes, les empereurs byzantins avaient chargé de cette besogne les patriarches, avides de leur côté de concentrer dans leurs mains la suprématie universelle. Rome résista d'abord avec timidité, puis avec arrogance, et, la faiblesse des Byzantins aidant, elle essaya même de les subjuguer. L'établissement à Constantinople d'un empire latin (en 1204) et sa ruine très-prompte, furent le dernier effort important de la papauté romaine en vue de s'assurer le gouvernement universel de l'Église.

L'Église latine, dès le IVe siècle, s'étendait sur toute l'Italie, sur l'Afrique du Nord, sur l'Espagne, sur la Gaule et sur les versants des Alpes, depuis les frontières des Gaules jusqu'en Illyrie. L'invasion arabe lui fit perdre l'Afrique dès le VIIe siècle et bientôt la plus grande partie de l'Espagne. Elle ne pouvait guère compter sur la Sicile, en majeure partie peuplée de colonies grecques, et que se disputaient les Byzantins et les Sarrasins. Ceux-ci menacèrent même les côtes de l'Italie continentale et s'établirent un moment en Languedoc, puis sur les côtes de Provence; mais l'Église sut regagner au nord ce qu'elle perdait au midi. Des moines lui conquirent successivement l'Irlande, l'Angleterre et l'Ecosse. Charlemagne, après saint Boniface, lui assura en Allemagne une domination qui devait résister jusqu'à nos jours à tous les assauts. Ses missionnaires et ses ordres religieux et militaires pénétrèrent en outre dans le Danemark, convertirent la Suède et la Norvège, s'établirent le long de la Baltique jusqu'au fond du golfe de Finlande. La Pologne lui servait de barrière contre l'envahissement des missions grecques, qui s'étendaient sur tout le nord de l'Europe. Enfin elle parvint à reprendre possession de la Sicile, des côtes de Languedoc, de Provence, et de la plus grande partie de l'Espagne. Les croisades lui avaient un moment donné l'espoir de reprendre en Orient tout ce que le Coran avait fait perdre à l'Evangile dans ces vastes contrées.

L'Église latine du moyen âge, considérée indépendamment de ses croyances et seulement comme force politique, est un des plus grands pouvoirs qu'on puisse rencontrer dans les annales du monde. Elle avait pénétré avec toutes ses institutions dans la vie et dans les mœurs des peuples de race germanique.

D'après un principe de jurisprudence allemande, *chacun garde son droit originel*. L'Église latine et ses ministres conservèrent le droit romain et la collection dionysienne ou espagnole des canons ecclésiastiques. Chez les Francs, ces canons pénétrèrent insensiblement dans les lois de l'État et dans les capitulaires. La langue latine, sous son influence, était devenue la langue officielle de l'Occident; les lettres et les sciences l'employaient, l'autorité civile s'en servait aussi dans ses rapports avec l'Église. Enfin une indépendance comme on n'en avait jamais vu en Europe entre les mains d'un pouvoir religieux lui permit de gouverner la société à peu près sans contrôle. Les chefs de l'Église étaient tervenir sans cesse dans les querelles de l'Église pour maintenir son prestige. Constantin lui-même dut prendre parti dans les querelles des sectes; ses successeurs suivirent son exemple. « Entraînés, dit Alzog (*Hist. univ. de l'Église*), par l'exercice d'une autorité absolue et sans limites, ils prirent fréquemment parti dans les controverses religieuses, prononcèrent des édits de foi, s'arrogèrent une influence des plus désastreuses dans l'institution des évêques. L'Église grecque de ces temps resta à jamais un exemple effrayant de cette situation fausse de l'Église vis-à-vis de l'État. L'Église d'Occident se développa avec plus d'indépendance; le principe théocratique y dominait davantage, et l'autorité de l'évêque de Rome y était toujours un contre-poids à la puissance de l'État. »

L'Église latine était particulièrement devenue un Etat dans l'État. Depuis Constantin, elle avait acquis le droit d'accepter des dons et des héritages, dont elle avait nonseulement l'administration et la jouissance, mais la propriété inaliénable. Les évêques avaient obtenu une juridiction étendue même au civil et le *droit d'asile* dans les églises. Ils avaient de plus la surveillance des mœurs et des prisons. Leur énergie, leur activité, leur influence et les désordres immenses du temps firent successivement passer dans leurs mains les principaux attributs de la puissance publique; aussi voit-on les fonctions cléricales pulluler. Il faut au clergé latin, dès le IVe siècle, des économes, des notaires, des avocats, des défenseurs (avocats). Les fonctions ecclésiastiques proprement dites se multiplient dans la même mesure.

Cet envahissement n'était pas, comme on le pense, du goût des Césars; mais, de Rome à Constantinople, il y avait loin, et bientôt les Barbares fermèrent tout l'Occident aux représentants du pouvoir impérial. L'Église latine, débarrassée du soin d'obéir, eut à supporter des violences locales et transitoires. Peu à peu, néanmoins, son ascendant sur les races barbares prit un essor définitif.

La rupture réelle de l'Église latine avec l'Église grecque date du VIIe siècle; elle est contemporaine du règne de Théodoric en Italie. Elle s'accentua dans le siècle suivant, pour devenir définitive et officielle au XIe. De fait, Rome catholique était affranchie depuis longtemps du joug de la patriarches de Constantinople. Impuissants à reconquérir l'Occident par les armes, les empereurs byzantins avaient chargé de cette besogne les patriarches, avides de leur côté de concentrer dans leurs mains la suprématie universelle. Rome résista d'abord avec timidité, puis avec arrogance, et, la faiblesse des Byzantins aidant, elle essaya même de les subjuguer. L'établissement à Constantinople d'un empire latin (en 1204) et sa ruine très-prompte, furent le dernier effort important de la papauté romaine en vue de s'assurer le gouvernement universel de l'Église.

L'Église latine, dès le IVe siècle, s'étendait sur toute l'Italie, sur l'Afrique du Nord, sur l'Espagne, sur la Gaule et sur les versants des Alpes, depuis les frontières des Gaules jusqu'en Illyrie. L'invasion arabe lui fit perdre l'Afrique dès le VIIe siècle et bientôt la plus grande partie de l'Espagne. Elle ne pouvait guère compter sur la Sicile, en majeure partie peuplée de colonies grecques, et que se disputaient les Byzantins et les Sarrasins. Ceux-ci menacèrent même les côtes de l'Italie continentale et s'établirent un moment en Languedoc, puis sur les côtes de Provence; mais l'Église sut regagner au nord ce qu'elle perdait au midi. Des moines lui conquirent successivement l'Irlande, l'Angleterre et l'Ecosse. Charlemagne, après saint Boniface, lui assura en Allemagne une domination qui devait résister jusqu'à nos jours à tous les assauts. Ses missionnaires et ses ordres religieux et militaires pénétrèrent en outre dans le Danemark, convertirent la Suède et la Norvège,